

COMMUNE DE MORIEZ

Séance du 12 mai 2025

Membres en exercice :

11

*L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Alain COULLET*

Présents : 10

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation: 06/05/2025

Présents : Alain COULLET, Serge DOL, Andre CHAILLAN, Bernard
GARNIER, Daniel BARBAROUX, Alexa LABORDE, André PIERRE,
Jean-Marie PAUL, Corinne BERAUD, Anne-Marie HONORAT

Représentés:**Excusés:** Annabelle BERAUD - BRACHET**Absents:****Secrétaire de séance:** André PIERRE

Objet: Demande fonds de concours CCAPV pour l'opération " Square " - DE_2025_37

Monsieur le Maire :

- **Rappelle** à l'assemblée que par délibération du Conseil Municipal du 11/04/2025, (DE_2025_25), il a été décidé de solliciter le fonds de Concours auprès de la CCAPV disponible pour la Commune de Moriez s'élevant à 15 000 € et de l'affecter à l'opération d'investissement de création d'un Square.
- **Rappelle** que l'opération est estimée à 119 456 € HT soit 143 346 € TTC et détaillée comme suit :

Dépenses :

SPS	1 635 € HT soit	1 962 € TTC
MO	14 200 € HT soit	17 040 € TTC
TRAVAUX	103 621 € HT soit	124 344 € TTC
TOTAL :	119 456 € HT soit	143 346 € TTC

Que les financements acquis sur cette opération sont détaillés comme suit :

DETR pour	69 280 €
FODAC pour	12 470 €

- **Indique** qu'après vérification, l'apport du Fonds de Concours de 15 000 € sur cette opération ne garantit pas les 20 % de financement de la Commune comme demandé par la réglementation. Pour suivre la règle, la part de financement restant à la charge de la Commune devrait s'élever 23 891 € alors qu'elle serait de 22 706 € en adoptant le plan de financement indiqué dans la délibération.
- **Propose** d'annuler la précédente délibération (DE_2025_25) du 11/04/2025 et de ne solliciter que 13 000 € au titre du Fonds de Concours de la CCAPV.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Décide** de remplacer la délibération N° DE_2025_25 du 11/04/2025 par la présente
- **Décide** que le nouveau plan de financement s'établirait ainsi

Dépenses :

SPS	1 635 € HT soit	1 962 € TTC
MO	14 200 € HT soit	17 040 € TTC
TRAVAUX	103 621 € HT soit	124 344 € TTC
TOTAL :	119 456,00 € HT soit	143 346 € TTC

AGEDI	MO
Dépôt SOUS PREFECTURE CASTELLANE	TRAVAUX
Contrôle de légalité	
Date de réception de l'AR: 13/05/2025	
004-210401337-20250512-DE_2025_37-DE	

Recettes :

Etat (DETR)	69 280 €
Département (FODAC)	12 470 €
CCAPV (Fonds de concours)	13 000 €
Autofinancement Commune :	24 706 € + (23 890 € de TVA)

- **Sollicite** le Fonds de Concours de la CCAPV à hauteur de 13 000 € pour alléger la dépense liée à la réalisation du projet de création d'un Square avec abris bus scolaire.

Fait et délibéré à Moriez, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Le Maire, Alain COULLET